

## STOP AU TOUT CCF

### L'intersyndicale donne de la voix

Le 5 octobre 2012

Communiqué SNUEP et SNETAP de la FSU, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, SNALC-CSEN, SUD Educ.

La mise en place de la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans est arrivée à son terme

en 2012, et avec elle la généralisation des Contrôles en Cours de Formation (CCF) qui en est un élément important...

Nos organisations - SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT Educ'action, Sud éducation, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN- dressent un constat lourd de cette généralisation.

#### Pour les élèves :

- une perte d'heures d'enseignement qui s'ajoute à celle liée à la diminution d'une année de scolarité. Cela s'est traduit en 2012 par une baisse de 6 points aux résultats du baccalauréat professionnel par rapport à ceux de 2011,
- une augmentation du stress liée à la mise en place de cette évaluation perpétuelle,
- une perte d'anonymat et d'équité face aux épreuves.

#### Pour les enseignant-es :

- un alourdissement très important de leurs tâches, une surcharge de travail non prise en compte dans les services,
- une transformation forcée de leur pratique professionnelle sans réelle mise en place de formation.

#### Pour les établissements :

- une mise sous tension permanente et une désorganisation qui favorisent l'absentéisme.

Les CCF se caractérisent par une grande disparité de mise en œuvre selon les établissements. La réalisation de sujets par chaque collègue, le corps d'inspection n'exerçant

qu'un contrôle a posteriori, parfois tatillon, la pression sur ces collègues pour qu'ils gonflent les notes, la concurrence qui peut se jouer entre les établissements aboutissent clairement à une remise en cause du caractère national des diplômes de la voie professionnelle.

La menace du CCF existe également sur le baccalauréat général ou technologique. Quelle sera demain la valeur du baccalauréat ? Quelle est aujourd'hui la chance réelle de réussite pour les bacheliers professionnels poursuivant en BTS ?

Lors de la concertation pour la refondation de l'école, nos organisations ont rappelées leur opposition au tout CCF. Elles continuent à demander :

- **l'abandon du tout CCF** et l'abrogation des décrets de mise en place des CCF en CAP, BEP et Bac Pro,
- **l'ouverture immédiate de négociations** avec le ministère sur l'évaluation et le mode d'examen des CAP, BEP, Bac Pro,
- **le retour au caractère national des diplômes** par des examens comportant essentiellement des épreuves terminales ponctuelles, à partir de sujets réalisés avec les corps d'inspection.

## Sommaire

- STOP au tout CCF ..... P 1
- Ouvrir les négociations pour construire la loi, c'est Maintenant..... P 2
- *Communiqué FSU*  
Les retraités sont en colère ...  
..... P 3
- Du côté des académies  
Le SNUEP-FSU Aix Marseille se réorganise ..... P 3
- Lu au BO n°35 ..... P 3
- Certifications CLES et CEI2E pour l'obtention du CAPLP  
Le SNUEP-FSU écrit au ministre ..... P 4
- Lu au BO n°37 ..... P 4
- *Tout savoir sur...*  
Le congé parental ..... P 5
- Lu au BO n°36 ..... P 5
- Pouvoir d'achat et emploi : des outils de sortie de la crise .....  
..... P 6
- Colloque du SNUEP-FSU des 18 et 19 octobre 2012 ... P 6
- Lu au BO n° 38 ..... P 6

**SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE :**  
[www.stopautoutccf.net](http://www.stopautoutccf.net)

**OUVRIER LES NÉGOCIATIONS  
POUR CONSTRUIRE LA LOI,  
C'EST MAINTENANT**

Communiqué FSU du 8 octobre 2012

**L**a concertation ouverte au début du mois de juillet pour la Refondation de l'École vient de se terminer. Tous les acteurs de l'Éducation ont échangés depuis le 6 juillet dernier sur l'avenir du système éducatif. La FSU s'y est pleinement impliquée en mettant sur la table un grand nombre de propositions. Elle a jugé ces débats intéressants quand bien même des questions importantes n'ont pas toujours pu être approfondies et restent au milieu du gué.

Le rapport de la concertation dégage des questions centrales (refondation de la formation des enseignants, évolutions des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif, rupture avec le socle Fillon...) où l'on retrouve parfois des propositions de la FSU mais il affiche aussi des préconisations fondées sur de pseudo consensus et majoritairement refusés par les personnels concernés (enseignements au collège, réforme des lycées, du service public d'orientation, rapport enseignement professionnel – apprentissage, orientation de santé).

Le rapport réaffirme une priorité à l'École primaire. Si la FSU est satisfaite de cette confirmation, elle veillera à ce que la loi envisage bien l'unité du système éducatif, du premier degré au lycée en articulant mieux les premier et second degrés dans le respect de leur spécificité. Le rapport évoque à peine la nécessaire articulation entre lycée

et enseignement supérieur. Or, c'est en organisant la cohérence du parcours scolaire de l'élève puis de l'étudiant que l'on permettra d'en finir avec les sorties sans qualification et d'aller vers la relance de la démocratisation du système éducatif, de la maternelle à l'université. Si des sujets ne sont pas sans lien avec le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la décentralisation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur, l'orientation ou la gouvernance du système, la loi ne devra pas faire comme si des décisions étaient déjà actées.

La FSU regrette que le rapport soit particulièrement silencieux sur les personnels non enseignants. Car pour lutter contre les inégalités sociales, qui dans notre pays déterminent fortement la réussite scolaire, il faut aussi améliorer la prise en charge des jeunes par des personnels spécialisés et le renforcement des équipes pluri-professionnelles.

La bonne marche du système éducatif nécessite que soient confortées les missions des personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement.

Mais le rapport n'est qu'une étape et la loi d'orientation et de programmation devra maintenant proposer des solutions aux problèmes du système éducatif. Elle devra en cela marquer une rupture avec les politiques éducatives précédentes, associer à la réflexion les autres ministères concernés comme par exemple le MESR, en ce qui concerne la formation des enseignants au sein des universités (ESPE).

La FSU veillera particulièrement à la mise en œuvre de mesures pour les

élèves les plus en difficulté et pour que soit assurée une réelle égalité d'accès à l'éducation sur tout le territoire.

Et si la loi est attendue pour améliorer la scolarisation des élèves, elle l'est aussi pour améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels (dont le rapport ne fait pas un levier de la transformation), leur formation, leur revalorisation. Les personnels ne pourraient concevoir que les évolutions nécessaires du système éducatif conduisent à dégrader ou alourdir leurs conditions de travail. La FSU regrette que les personnels n'aient pas jusqu'ici été associés réellement à cette consultation. Aucune réforme ne pourra se faire sans eux. Les quelques consultations de certaines académies ont été particulièrement hétérogènes tant dans leurs modalités que dans leurs contenus.

La FSU et ses syndicats s'attacheront à avancer leurs propositions, les mettre en débat en prenant l'avis des personnels sur toutes les questions posées pour la Refondation de l'École.

Maintenant les travaux pratiques doivent commencer. Le temps incontournable de la négociation est venu.

Le ministre de l'Éducation Nationale doit préciser les objets de la négociation, la méthode et le calendrier.

**La FSU s'engage dans ces discussions avec la volonté de donner une nouvelle orientation au système éducatif pour assurer réellement la réussite de tous les jeunes et pour que soient programmés les moyens nécessaires pour y parvenir.**

Communiqué FSU

**Les retraités sont en colère**

Les Retraités de la FSU se félicitent de la forte mobilisation des retraités le 11 octobre aussi bien à Paris que dans les régions et du succès des initiatives unitaires pour rappeler leurs revendications :

- pouvoir d'achat ;
- perte d'autonomie ;
- accès aux soins.

Cette large mobilisation témoigne de l'inquiétude et des attentes des retraités.

Inquiétude face aux divers projets : remise en cause des mécanismes déjà insuffisants d'ajustement des pensions, taxe de 0,15%, menaces sur la CSG, tarifs des consultations médicales pour les plus de 80 ans, fiscalité...

Le gouvernement doit entendre les retraités et les revendications qu'ils portent depuis des années.

Les retraités de la FSU restent mobilisés pour poursuivre dans l'unité la plus large l'action du 11 octobre.

*Du côté de la section académique  
d'Aix-Marseille*

**LE SNUEP-FSU AIX MARSEILLE**

**SE RÉORGANISE**

Notre académie était une des rares où le SNUEP n'était pas structuré, bien qu'ayant des militants ou adhérents dans de nombreux établissements (LP de la Méditerranée - La Ciotat, La Floride, L'Estaque Camille Jullian - Marseille, Privat-Arles, Maurice Genevoix-Marignane, dans plusieurs Segpa Aix Septèmes, à Veynes, ...).

Les attaques récentes contre l'enseignement professionnel et ses personnels nécessitent l'existence d'une organisation syndicale exigeante, revendicative, rassembleuse, c'est le rôle que se donne notre syndicat.

Vendredi 5 octobre, une assemblée académique s'est tenue à Marseille. Un collectif d'organisation a été mis en place avec :

- Jean-Michel Beltran (correspondant académique, LP Privat Arles 13),
- Eyssette Gisèle M Gene (LP Genevoix Marignane 13),
- Peru Christian (collège de Veynes 05),
- Raimondi Nathalie (LP Latécoère Istres 13)
- Venturini Christine (SEGPA Arc de Meyran Aix 13)
- Ruana Sylvette (LP de l'Estaque Marseille 13)

L'adresse postale est :

SNUEP-FSU Aix-Marseille,  
Bourse du travail  
23 bd Charles Nedelec,  
13331 Marseille Cedex 3

L'adresse électronique est disponible pour contacter l'équipe :

[snep-aix-marseille@orange.fr](mailto:snep-aix-marseille@orange.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème de carrière, pour échanger des infos sur nos établissements, sur l'avenir de l'enseignement professionnel, ...

Un site est à votre disposition

<http://snuepfsu-aix-marseille.eklablog.fr/>

Rejoignez le SNUEP, renforcez l'équipe académique pour un avenir à l'enseignement professionnel public, pour la défense intransigeante des PLP et tous les personnels.

**LU AU BO**

**Bulletin officiel n°35  
du 27 septembre 2012**

- **Livret personnel de compétences** - Simplification pour l'année 2012-2013 - note de service n° 2012-154 du 24-9-2012
- **Baccalauréat professionnel** - « Hygiène, propreté, stérilisation » : création et modalités de délivrance - arrêté du 17-7-2012
- **Baccalauréat professionnel** - « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » : création et modalités de délivrance - arrêté du 17-7-2012

## LU AU BO

Bulletin officiel n°37

du 11 octobre 2012

- **Scolarisation des élèves** - Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés - circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012
- **Scolarisation des élèves** - Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs - circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012
- **Scolarisation des élèves** - Organisation des Casnav - circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012
- **BEP** - Modification des règlements d'examen de plusieurs spécialités - arrêté du 20-8-2012 - J.O. du 19-9-2012
- **Baccalauréat professionnel** - « Hygiène et environnement » : abrogation - arrêté du 20-8-2012
- **Baccalauréat professionnel** - « Pilote de ligne de production » et « procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons » : modification - arrêté du 20-8-2012 - J.O. du 19-9-2012

Certifications CLES et CEI2E pour l'obtention du CAPLP

**Le SNUEP-FSU écrit au ministre**

Paris le 11 octobre 2012

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Le SNUEP-FSU veut à nouveau attirer votre attention sur les grandes difficultés faites aux étudiant-es et stagiaires, quant à l'exigence des certifications de langue (CLES) et d'informatique (C2IE2) pour l'obtention du CAPLP.

Vous avez déplacé cette exigence à l'issue de l'année de stage, mais le problème reste entier car l'année de fonctionnaire stagiaire est très lourde et ne permet pas de suivre les formations correspondantes, quand elles existent, dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, nous rappelons que de nombreux et nombreuses candidat-es au CAPLP bénéficient de dérogations statutaires et s'inscrivent au concours, suite à une expérience professionnelle en entreprise ou à des années de cadre. Pour beaucoup d'être eux, ils/elles n'ont donc pas suivi de formation universitaire dans ces disciplines. L'exigence de ces certifications devient alors un obstacle infranchissable qui ne leur permettra pas d'être titularisé-es.

Enfin dans une période où l'on affiche l'éducation comme prioritaire et qui plus où le recrutement de professeurs est préoccupant, il paraît inutile d'instaurer des mesures qui ne peuvent que réduire le recrutement, notamment des PLP. Le SNUEP-FSU rappelle que l'Enseignement Professionnel compte un grand nombre de personnels précaires et que si la volonté du ministère est bien de diminuer cette précarité dans l'enseignement professionnel public, il faut commencer par supprimer ces obstacles qui nuisent au recrutement de futur-es PLP et notamment ceux/celles issus du monde de l'entreprise.

Le SNUEP-FSU réitère donc sa demande d'abandonner l'exigence de ces certifications pour devenir enseignant-e.

En espérant que vous accéderez à cette requête, le SNUEP-FSU vous présente, Monsieur le Ministre, ses respectueuses salutations.



## Nouvelles conditions

◆ La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique a modifié le statut des 3 fonctions publiques en matière de congé parental. Ce dernier n'est plus réservé aux seuls mère et père de l'enfant et peut être accordé à tout agent public assurant la charge d'un enfant en vertu des liens familiaux (enfant légitime, enfant naturel reconnu) ou d'une décision lui confiant cette charge (enfant adopté ou sous l'autorité d'un tuteur).

### LU AU BO

Bulletin officiel n°36  
du 4 octobre 2012

- **Classement des lycées professionnels** – Modification - arrêté du 7-9-2012
- **Baccalauréat professionnel** « Prothèse dentaire » : modification - arrêté du 17-7-2012
- **Actions éducatives** - Actions éducatives en faveur de la langue française - circulaire n° 2012-144 du 26-9-2012
- **Jurys de concours** - Nomination des présidents des jurys des concours externes et internes du CAPLP, ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER - session 2013 - arrêté du 7-9-2012

◆ Le décret n°2012-1061 du 18 septembre 2012 modifie les règles en matière de congé parental pour les personnels titulaires et non titulaires.

La mesure supprime à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012 la non-concomitance et permet maintenant la prise simultanée d'un congé parental par les 2 parents au titre d'un même enfant.

Les périodes de congé parental accordées avant cette date restent régies par l'ancien dispositif. Pour les congés parentaux ou les prolongements accordés après cette date, les nouvelles dispositions sont applicables.

## Situation de l'agent en congé parental

### ◆ Rémunération

Le congé parental n'est pas rémunéré, cependant le collègue peut bénéficier sous certaines conditions du Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) ou du Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité (COLCA) s'il a au moins 3 enfants.

À présent le congé parental doit être demandé 2 mois avant sa date de début.

### ◆ Ancienneté

Le fonctionnaire titulaire conserve ses droits à l'avancement d'échelon en totalité la 1<sup>ère</sup> année de congé puis ces derniers sont réduits de moitié pour les 2 autres années.

Pour les personnels non titulaires, la durée du congé est prise en compte pour moitié pour les avantages liés à l'ancienneté.

### ◆ Retraite

Le congé parental est pris en compte pour la constitution des droits à pension. Le nombre maximum de trimestres qui peuvent être pris en compte au titre de la durée d'assurance pour un congé parental pour un enfant né ou adopté avant l'âge de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 est : 12 trimestres par enfant.

Pour un enfant adopté après l'âge de 3 ans, le congé parental pris en compte pour la constitution des droits à pension est : 4 trimestres (1 an).

### ◆ Formation

Les personnels en congé parental peuvent à leur demande participer à certaines formations (préparation concours et examens de la FP ...). Ils restent placés en congé durant la formation.

### ◆ Fin du congé

À l'expiration du congé parental, le fonctionnaire est réintégré, à sa demande, dans son administration d'origine et non plus réaffecté systématiquement dans son ancien emploi ou au plus près.

## La FSU inquiète de ce recul a interpellé le Ministre à ce sujet.

## POUVOIR D'ACHAT ET EMPLOI : DES OUTILS DE SORTIE DE LA CRISE

### **Pour nos salaires, il y a urgence**

La FSU a défendu ce point de vue dès l'installation du gouvernement, comme elle le faisait auparavant. Des négociations s'ouvrent dans la Fonction publique. Elles sont nécessaires, mais ne doivent pas permettre au gouvernement d'esquiver la revendication des personnels d'une mesure générale immédiate de hausse des traitements.

Pour beaucoup d'agents de la Fonction publique, la vie est difficile : 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC ; les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités, les professions qualifiées sont insuffisamment rémunérées. Cela se traduit par une crise de recrutement profonde pour les métiers enseignants.

### **La FSU revendique**

- La fin du gel du point d'indice, son l'indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes (plus de 13 % depuis 2000)
- Un salaire minimum à 1600 € net.
- La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires.

- La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées.
- La suppression de la journée de carence.

### **Faudrait-il, en temps de crise accepter l'austérité ?**

Les salaires ne sont pas responsables de la crise. Crise financière, elle est devenue une crise de la dette par l'intervention même des auteurs de crise. Les salaires sont pour l'essentiel dépensés et font vivre une partie importante de la population ; les salaires et les pensions favorisent la consommation et la relance. Des salaires augmentés, c'est aussi plus de cotisations et plus de ressources fiscales.

### **Impossible ?**

Une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction publique. La FSU défend une réforme fiscale d'ampleur ; c'est un moyen essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de la population qui restent très importants, et un outil de redistribution. Le gouvernement a pris ou décidé des mesures en ce sens, mais elles n'ont pas l'ampleur que la FSU estime nécessaire. Et le choix du traité européen, les politiques d'austérité qu'il dicte en-

travent l'emploi public, la hausse de nos salaires, la relance.

### **Avec la FSU, osons revendiquer !**

*Les rémunérations des agents de la Fonction publique de l'État (hors enseignement privé sous contrat) représentent une part toujours plus faible des richesses nationales.*

*(Sources : faits et chiffres 2011-2012, INSEE).*

*Tract FSU : <http://www.fsu.fr/Tract-salaires.html>*

## LU AU BO

### Bulletin officiel n°38 du 18 octobre 2012

- **Conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale** - Désignation des représentants des personnels - note de service n° 2012-146 du 18-9-2012
- **Formation** - Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2013-2014 - note de service n° 2012-150 du 2-10-2012
- **Mutations** - Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2013-2014 - note de service n° 2012-149 du 25-9-2012

## COLLOQUE DU SNUEP-FSU DES 18 ET 19 OCTOBRE 2012

« En quoi l'approche par compétences modifie-t-elle l'École en général, l'enseignement professionnel en particulier ? »

C'était la première fois que le SNUEP-FSU organisait un colloque. Avec une cinquantaine de participantes SNUEP, plus une quinzaine d'invité-es aussi bien d'autres syndicats de la FSU que de la CGT ou de Tout Educ, le colloque a été une réussite.

Ce thème, fortement remis sur le devant de la scène par l'actuel gouvernement, a permis aux stagiaires d'interpeller les chercheurs\* tant sur l'histoire du socle et du livret de compétences, que sur les enjeux de la façon d'enseigner ou sur les formes de socialisation en LP. Des actes seront réalisés en début d'année 2013.

\* Choukri Benayed, Bertrand Geay, Pierre Clément, Stéphane Bonnéry, Ugo Palheta